

DREAL Normandie

Mme Céline CAMUS
Service ressources naturelles
Mer et paysage

Copie : **Préfecture de la manche**

Cité administrative
2 rue Saint Sever
76 032 Rouen Cedex

Ref. : 2019-ILB-autorisation d'effarouchement

Objet : Renouvellement de l'autorisation d'effarouchement par Fauconnerie

Isigny-le-Buat
Le 08 Août 2019

Madame,

Dans le cadre des opérations d'effarouchement nécessaires à la bonne gestion de notre installation de stockage des déchets non dangereux d'Isigny-le-Buat, nous souhaiterions renouveler notre dérogation n° 2012-03-178 portant sur les espèces soumises au titre 1^{er} du livre 4 du code de l'environnement pour l'année 2019. Je vous fais part, ci-dessous, de l'article 30 relatif aux nuisibles extraits de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2007 autorisant l'exploitation de notre installation.

« ARTICLE 30 : NUISIBLES

L'exploitant prend les mesures nécessaires pour lutter contre la prolifération des rats et des insectes, dans le respect des textes relatifs à la protection des espèces. Notamment :

- *Il assure une dératisation permanente du site, il tient à la disposition de l'inspection des installations classées les contrats passés avec les entreprises spécialisées,*
- *Il lutte efficacement contre la prolifération des oiseaux par la mise en œuvre de systèmes d'effarouchements évitant toute accoutumance ou tout dispositif équivalent.*

Une campagne d'évaluation de l'impact aviaire des installations, afin de permettre une meilleure prévention des nuisances, est réalisée chaque année par un organisme spécialisé indépendant dont le choix est soumis à l'agrément de l'inspection des installations classées. Un rapport annuel est établi indiquant les mesures à mettre en œuvre si nécessaire, pour limiter l'accès des oiseaux sur le site. Il est adressé annuellement à l'inspection des installations classées. »

La présence des déchets engendre occasionnellement un rassemblement de laridés (mouettes et goélands) aux abords de l'installation. Ces oiseaux constituent une nuisance pour les riverains de l'installation. Nous cherchons donc à réduire autant que faire ce peut ces nuisances notamment par le biais d'un effarouchement efficace.

ANNEXE N°1 – PLANNING D'INTERVENTION FAUCONNERIE – EXERCICE 2018

La fauconnerie est un système à la fois efficace et écologique qui ne produit aucune nuisance pour notre voisinage. Elle n'est pas pratiquée en tant que chasse mais véritablement dans un but d'effarouchement. Par ailleurs, ces opérations seraient, à nouveau, réalisées par Monsieur PLONKA Frédéric fauconnier titulaire du certificat de capacité d'élevage et détention d'animaux d'espèces non-domestiques relatif à des rapaces. Cependant, nous signalons qu'il reste possible, et ce de façon très limitée, que les oiseaux de proie fassent ponctuellement des captures de laridés. C'est pourquoi, nous vous sollicitons afin d'obtenir l'autorisation de pratiquer l'effarouchement par fauconnerie sur notre installation d'Isigny-le-Buat.

Conjointement aux opérations d'effarouchement par fauconnerie, nous réalisons des tirs de fusées pyrotechniques. Ces tirs de fusées pyrotechniques sont effectués par le personnel de SUEZ RV Normandie en dehors des opérations d'effarouchement par fauconnerie afin d'assurer une continuité au besoin d'effarouchement.

En parallèle, de la présente demande de dérogation, je vous fais parvenir le planning de 2018 des activités de fauconnerie et de suivi de la biodiversité du site réalisé par le Groupe Ornithologique Normand sur la période 2017-2018.

Descriptif technique de la prestation d'effarouchement par fauconnerie**Prestataire :**

Raison sociale : PHOENIX Effarouchement – Mr LAMOUR REMY

Qualification : Fauconnier titulaire du certificat de capacité d'élevage et détention d'animaux d'espèces non-domestiques relatif à des rapaces N° 60/234 du 12 janvier 2017 délivré par le préfet de l'Oise.

Espèces effarouchées :

- *Larus Argentatus* (Goéland argenté)
- *Chroicocephalus Ridibundus* (Mouettes rieuse)

Oiseaux de fauconneries utilisés :

- *Parabuteo unicinctus* (Buse de Harris)
- *Falco cherrug* (Faucon sacre)
- *Falco peregrinus* (Faucon pèlerin)

Fréquence d'intervention :

4 interventions sont planifiées sur l'exercice 2019

12 interventions sont planifiées sur l'exercice 2020 (à fréquence mensuelle). Les dates d'interventions prévisionnelles seront ajustées par le fauconnier en fonction de la pertinence des périodes.

ANNEXE N°1 – PLANNING D'INTERVENTION FAUCONNERIE – EXERCICE 2018

En complément des prestations sous-traitées au fauconnier, le site procédera régulièrement à des campagnes d'effarouchement des espèces nuisibles par tirs de fusées pyrotechniques sifflantes et crépitantes.

Descriptif technique de la prestation d'effarouchement par fusées pyrotechniques :

2 types de fusées sont utilisés afin d'assurer un effarouchement pérenne et efficace (fusées crépitantes et sifflantes). L'alternance entre les 2 types de fusées est nécessaire afin d'éviter les phénomènes d'accoutumance par les laridés.

Je reste à votre entière disposition pour d'éventuels compléments d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes plus sincères salutations.


Recyclage et valorisation France
Région Grand Ouest
11 Route des Réfractaires
50540 ISIGNY LE BUAT
Tél. : 02 33 58 50 10 - Fax : 02 33 58 72 91
SIRET : 788 261 626 00261 - APE : 3811Z

Yann BIERDEL
Responsable du site d'Isigny Le Buat

ANNEXE N°1 – PLANNING D'INTERVENTION FAUCONNERIE – EXERCICE 2018
ANNEXE N°2 – SUIVI DE LA BIODIVERSITE SUR L'ISDND D'ISIGNY LE BUAT
EXERCICE 2017-2018
ANNEXE N°3 – CERFA N°13 616*01


ANNEXE N°1 – PLANNING D'INTERVENTION FAUCONNERIE – EXERCICE 2018

- Présence fauconnier 2018												
Date	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc-18
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10							1					
11	1											
12												
13		1										
14		1	1									
15			1									
16												
17										1		
18										1		
19										1		
20												
21												
22												
23	1											
24												
25												
26												
27												
28												
29											1	
30											1	
31												
Tot.	2	2	2	0	0	0	1	0	0	3	2	0

- Présence fauconnier - saison 2018

Date	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10							1					
11	1											
12												
13		1										
14		1	1									
15			1									
16												
17									1			
18									1			
19									1			
20												
21												
22												
23	1											
24												
25												
26												
27												
28												
29										1		
30											1	
31												
Tot.	2	2	2	0	0	0	1	0	0	3	2	0

Pour Valoir ce que de droit




Recyclage et valorisation France
Région Grand Ouest
 11 Route des Réfractaires
 50540 ISIGNY LE BUAT
 Tél. : 02 33 58 50 10 - Fax : 02 33 58 72 91
 SIRET : 788 261 626 00261 - APE : 3811Z

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- LA DESTRUCTION *
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : BIERDEL YANN
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : SUEZ RV Normandie
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 11 Rue des REFRACTAIRES
 Commune ISIGNY LE BUAT
 Code postal 50580
 Nature des activités : Installation de stockage de déchets non dangereux
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1	<u>LARUS ARGENTUS</u> <u>GOELAND ARGENTE</u>	<u>Variable</u>	
B2	<u>NOUETTE REUSE</u> <u>CHROICOCEPHALUS ridibundus</u>	<u>Variable</u>	
B3			
B4			
B5			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Contexte réglementaire lié à l'arrêt préfectoral d'exploitation
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (à renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser : FALCON (SACRE + PÉLERIN) - Basse de Normandie
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser : Utilisation de fusils pyrotechniques
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION ?

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser : Certificat de capacité

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Saison 2019 / 2020
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : BASSE NORMANDIE
Départements : MANCHE
Cantons : ISigny le Buat
Communes : ISigny le Buat

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : cf planning d'intervention 2018 joint en annexe
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Carnet d'information

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Isigny le Buat
le 08/08/2019
Votre signature

 **SUEZ**

Recyclage et valorisation France
Région Grand Ouest
11 Route des Réfractaires
50540-ISIGNY LE BUAT
Tél. : 02 33 58 50 10 - Fax : 02 33 58 72 91
SIRET : 788 261 626 00261 - APE : 3811Z



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

Direction départementale de la protection
des populations

Service Environnement et faune sauvage

Certificat de capacité

N° 60-234

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le titre 1^{er} du livre IV – Protection de la Faune et de la Flore - du code de l'environnement, notamment ses articles L. 413-2, R.413-2 à R.413-5;
- VU l'arrêté du 10 août 2004 modifié fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques;
- VU l'arrêté du 02 juillet 2009 fixant les conditions simplifiées dans lesquelles le certificat de capacité pour l'entretien des animaux d'espèces non domestiques peut-être délivré;
- VU l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2016 donnant délégation de signature aux agents placés sous l'autorité de la Directrice départementale de la protection des populations de l'Oise.
- VU la demande de Monsieur LAMOUR Rémy sollicitant un certificat de capacité pour l'élevage d'animaux d'espèces non domestiques : **Rapaces**
- VU l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en formation « Faune sauvage captive », en sa séance du 12 janvier 2017;

DECIDE

• Article 1

Le certificat de capacité est accordé à **Monsieur LAMOUR Rémy pour exercer l'élevage des rapaces pour l'exercice de la chasse au vol.**

Avenue de l'Europe - BP 70634 - 60006 BEAUVAIS cedex

Tel 03 44 06 21 60 – Télécopie 03 44 11 49 44

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9H 30 à 11H 30 et de 14H à 16H

La DDPP de l'OISE met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez (articles 39 et 40) d'un droit d'accès et de rectification à ces informations nominatives. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en entête de ce document.

Pour tous renseignements vous pouvez aussi consulter le 39 39 ALLO SERVICE PUBLIC (0,15 € mn)

OISEAUX DES ESPÈCES SUIVANTES :**ORDRE FALCONIFORMES**

Famille : FALCONIDAE	
<i>Falco biarmicus</i>	Faucon lanier
<i>Falco cherrug</i>	Faucon sacre
<i>Falco pelegrinoides</i>	Faucon de Barbarie
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
<i>Falco peregrinus peregrinator</i>	Faucon shaheen
<i>Falco rusticolus</i>	Faucon gerfaut
<i>Falco sparverius</i>	Crécerelle d'Amérique
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau
Famille : ACCIPITRIDAE	
<i>Accipiter cooperii</i>	Épervier de Cooper
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes
<i>Accipiter melanoleucus</i>	Autour noir
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe
<i>Buteo jamaicensis</i>	Buse à queue rousse
<i>Parabuteo unicinctus</i>	Buse de Harris
Famille : STRIGIDAE	
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe

- **Article 2**

La présente autorisation n'autorise pas la détention d'animaux d'espèces différentes de celles citées à l'article 1.

Le non-respect de cette décision expose son bénéficiaire aux sanctions administratives et pénales

- **Article 3**

Une ampliation de la présente décision sera notifiée au demandeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Fait à Beauvais le 18 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation

La chef de service environnement faune sauvage captive



Nathalie HAUDEBOUT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

BILAN DES INTERVENTIONS 2017-2019

C.S.D.U.N.D. SNN-SUEZ - La Butte 50540 Isigny le Buat

Calendrier des interventions par fauconnerie :

8,9,15,16 novembre 2017

20 décembre 2017

10,23 janvier 2018

13,14 février 2018

17,18,19 octobre 2018

29,30 novembre 2018

9,10 janvier 2019

Captures accidentelles réalisées et ventilation par espèces :

8 Novembre 2017, **2 Goélands argentés / Buse de Harris 002**

20 Décembre 2017 , **1 Goéland argenté / Buse de Harris 001**

10 Janvier 2018, **1 Goéland argenté /Faucon Pèlerin**

13 Février 2018 , **1 Mouette rieuse /Faucon Hybride**

17 Octobre 2018 , **2 Goélands argentés /Faucon hybride, Buse de Harris 003**

9 Janvier 2019, **1 Goéland argenté /Autour des palombes**

Observations comportementales :

La quantité d'oiseaux en présence sur le CSDU d'Isigny le Buat, est très variable et dépend de l'intensité des marées.

En période de forte marées, une grosse partie de la population des goélands reste en baie du Mont-Saint- Michel.

Malgré tout, un effectif principalement composé de goélands argentés juvéniles subsiste sur le site.

Les oiseaux observés lors de chacune de mes arrivées sur site sont présents partout sur l'ensemble des zones exploitées ou non.

Forte présence dans la zone de déchets et sur les nombreux talus du site, comportement de l'ensemble des laridés relativement serein sans stress particulier, un grand nombre passant certainement la nuit sur place, contrairement, ils font le trajet aller-retour vers la baie du Mont-Saint- Michel tous les jours matin puis soir.

Plusieurs retenues d'eau dues aux travaux de terrassement sont restées en place et les goélands y barbotent à loisir, se sentant comme chez eux.

Le comportement de réaction en présence des oiseaux de fauconnerie est immédiat, et conduit à une fuite avec soi, un retour de groupe en milieu de journée, ou, pas de retour de la journée sur site.

En période plus froide, décembre à février on remarque la présence de nombreuses mouettes rieuses et tridactyles.

Remarques et consignes :

Intervenant sur ce site depuis environs dix ans, j'ai constaté une forte dégradation des conditions non seulement d'exploitation du déchet (hors sujet), mais des conditions de traitement de la problématique aviaire, qui se sont fortement aggravées depuis trois années.

Plusieurs choses sont à déplorer, et, de mon point de vue d'intervenant extérieur, je ne peux pas arriver à pallier, malgré l'efficacité des interventions de fauconnerie réalisées ponctuellement, au laxisme concernant les consignes de maintien de l'effarouchement secondaire et passif des oiseaux. De ce fait, en dehors de mes passages, je constate à terme qu'aucun effort n'est fourni pour traiter la présence et la réinstallation d'oiseaux en dehors de mes actions.

De nombreuses consignes, quant à la mise en place et la méthodologie des effarouchements par tirs pyrotechniques ont été relancées de ma part, des informations au personnel, ainsi que des affichages avec fiches techniques sur les postes de travail ne sont pas appliqués.

Malgré la fourniture par notre propre société du matériel pyrotechnique ainsi que des consommables à chaque membre du personnel du site, nous avons déploré un manque réel de volonté du suivi d'effarouchement.

Le matériel régulièrement « perdu » ou cassé, a excusé trop souvent la présence de nombreux oiseaux sur le site lors de mes interrogations, la communication presque impossible avec le personnel n'a pas amélioré les résultats.

Pour finir, mes nombreuses remarques et remontées techniques effectuées auprès du responsable de site (en présence une journée par semaine), afin de trouver des solutions, n'ont jamais abouti.

Les points en bref :

- trop de possibilités de prises accidentelles par mes oiseaux, dues à la présence sur toutes zones du site des goélands, lors de mes arrivées (huit captures au total, mais une voire deux à chaque intervention).
- le non-respect des consignes des articles 3, 5 et 6 de l'arrêté Préfectoral, visant à réduire la surface du déchet accessible aux oiseaux (surface trop importante et libre accès tous les week-ends), aucune mesure préventive (bâchage déchet, filets, etc.), pas de moyens complémentaires passifs pour limiter la présence des oiseaux sur site (talus libres d'accès, retenues d'eaux accessibles), et effarouchements mécaniques inexistantes.
- Aucune attention particulière quant au conducteur du compacteur de déchets présent sur sa zone d'exploitation qui est censé tirer une fusée d'effarouchement avant son passage de compactage, résultat, bon nombre d'oiseaux écrasés sous les roues des engins pendant l'année.

Conclusion :

Un trop grand nombre de points, ne sont pas respectés ni appliqués sur le site afin de limiter la présence des volatiles, et une partie des obligations définies dans l'arrête Préfectoral ne sont pas respectées.

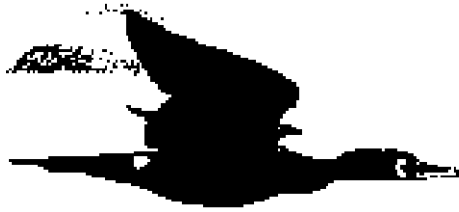
La communication avec l'ensemble du personnel devenue impossible à force de mes remarques sur l'application des mesures à tenir, et sur la protection des oiseaux (respect des animaux et de la réglementation).

Les interventions par fauconnerie devenues compliquées à réaliser dans un tel climat (stress, malveillance), me contraignent à prendre une décision en conséquence.

En conclusion de quoi, en accord avec l'éthique de mon métier, et constatant à regrets que la situation générale n'étant plus tenable tant sur le point relationnel que sur les aspects réglementaires, et ce en dépit d'une perte financière importante, je décide de mettre un terme à mes prestations sur le site d'Isigny le Buat.

Fin de bilan.

Fait à Luché Pringé le 13 /08/2019



**Suivi de la biodiversité
sur le site de l'installation de stockage
de déchets non dangereux
d'Isigny-le-Buat (Manche)**

Bilan n°11

Année 2018 – 2019

Fabrice COCHARD

À la demande de la SNN

Étude réalisée par
le Groupe Ornithologique Normand
181 rue d'Auge
14000 CAEN



Juillet 2019

Table des matières

1. Introduction	1
2. Richesse spécifique totale	2
3. Constances	2
4. Fréquence de contact	4
5. Statut des espèces	6
6. Les laridés	6
7. Conclusion	7
Annexe 1 : Liste des espèces contactées sur la saison 2018-2019	8
Annexe 2 : Fréquence de contact des espèces entre 2011 et 2019	9
Annexe 3 : Les catégories UICN pour la Liste Rouge	11

Correction : Eva Potet, Philippe Gachet

Validation : Gérard Debout

1 -Introduction

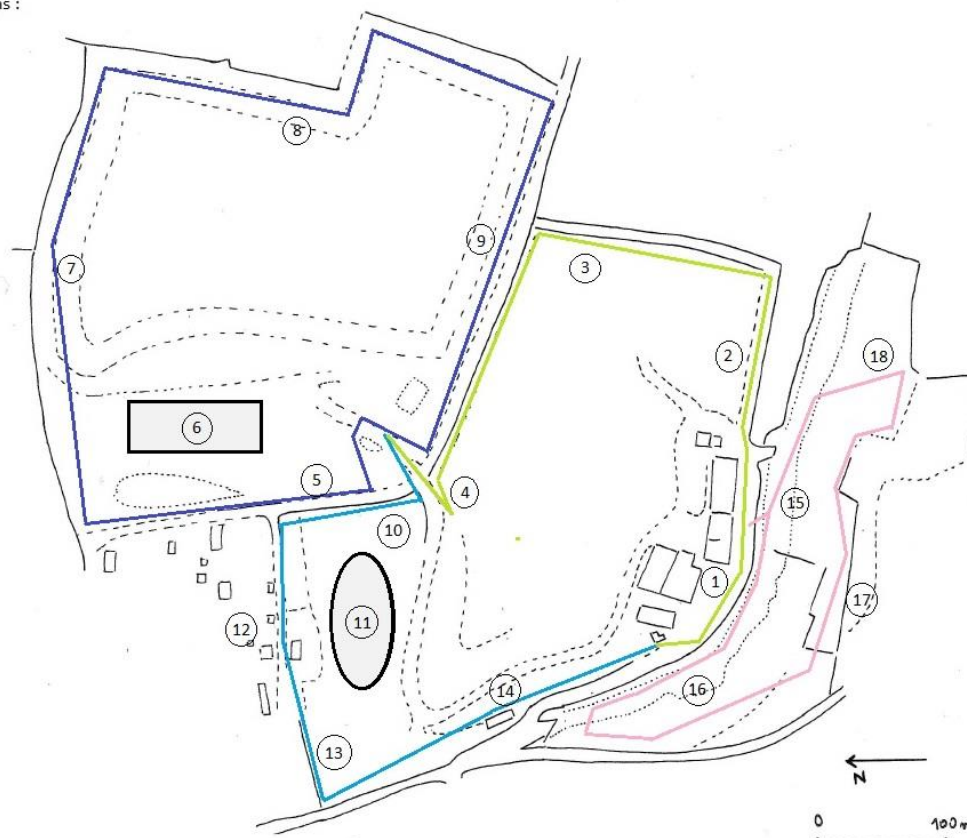
Le suivi de l'avifaune pour la période 2018 – 2019 a été réalisé au cours de 4 visites : novembre, janvier, mars et mai (tableau I). Jusqu'en 2013-2014, 6 visites étaient commandées sur le site dont le suivi des laridés. Depuis 2014-2015, le protocole est modifié : 4 visites sur le site, puis comptage estival non programmé. Ainsi, la comparaison avec les premières années est-elle limitée.

Les principaux changements à noter cette année concernent les travaux de terrassement sur la partie B du site, entre les points 6 et 7 (carte I), constatés lors du passage de mai.

Carte I : Carte et circuit du centre de stockage d'Isigny-le-Buat

Légende et ordre des tronçons :

- Secteur A
- Secteur B
- Secteur C
- Secteur D



Pour rendre le texte plus fluide, il est convenu de nommer « 2019 » ce bilan couvrant 2018-2019, « 2018 » représentant 2017-2018, etc.

Tableau I : Calendrier des relevés 2018-2019 et historique

Mois	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Relevé global 2019					9		25		22		21	
Relevé global 2018				20			25		23		31	
Relevé global 2017				26			16		23		22	
Relevé global 2016				20			26		23		25	
Relevé global 2015	03			14			14			20		
Relevé global 2014	04		10		14		23		24		15	
Relevé global 2013		24	13		14		21		18		15	
Relevé global 2012	01		19		09		17		9		15	
Relevé global 2011	01		10		05		20		11		05	

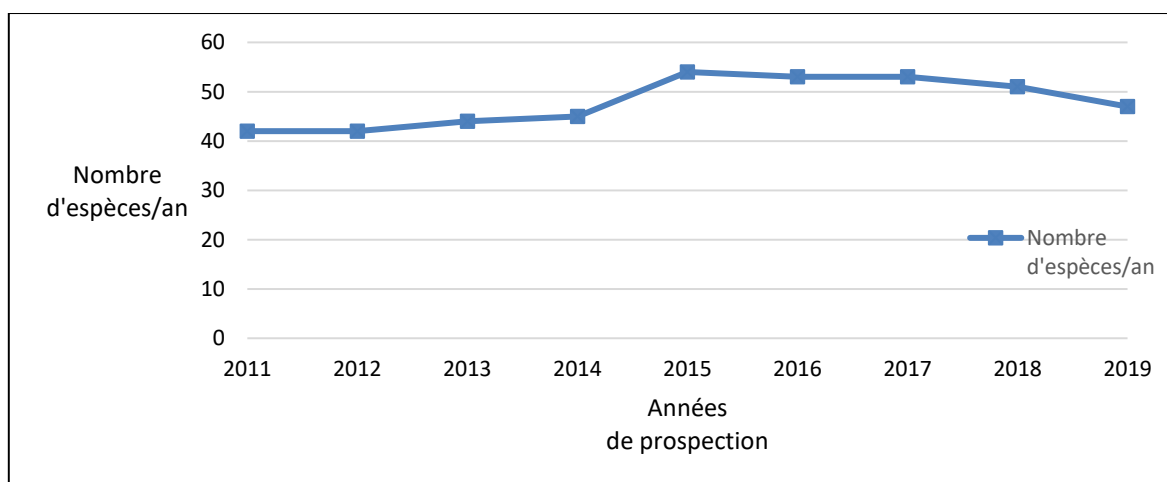
2 -Richesse spécifique totale

On définit la richesse spécifique totale comme le nombre total d'espèces trouvées sur le site au cours d'un relevé global.

Au cours des 4 visites effectuées entre novembre 2018 et mai 2019, 47 espèces ont été contactées. Cela représente une bonne richesse spécifique, directement liée à la superficie du site d'étude ainsi qu'à la diversité des milieux (boisement, haie, bassins, prairie, ...). Nous constatons cependant un léger appauvrissement pour la période 2018-2019 qui sera à surveiller lors des prochains inventaires.

La liste des espèces sera analysée dans le reste du rapport : elle est disponible en annexe I.

Figure I : Évolution de la richesse spécifique (nombre d'espèces contactées par an)



3 -Constances

On définit la constance spécifique comme étant le nombre de visites pendant lesquelles l'espèce est contactée. Le tableau suivant (tableau II) reprend cet indicateur pour chaque espèce, chaque année.

Dans ce tableau, les espèces surlignées en beige représentent celles qui sont contactées lors des quatre passages. Comme depuis la période 2015-2016, 16 espèces ont été contactées à chacun des quatre passages effectués en 2019. Ce sont sensiblement les mêmes espèces que les années précédentes, à savoir des espèces qualifiées de sédentaires telles que le troglodyte mignon, le rougegorge familier, la mésange bleue, la mésange charbonnière et l'accenteur mouchet...

Des espèces rencontrées en 2018, ne l'ont pas été en 2019, c'est notamment le cas du tarin des aulnes, du rougequeue noir, de la bécassine des marais ou du chevalier culblanc. Ceci s'explique par le fait que ces espèces sont migratrices, rares hivernantes ou encore sédentaires localisées.

Au contraire, d'autres espèces, comme l'alouette des champs et le faisan de Colchide, ont été contactées en 2019 alors qu'elles étaient absentes en 2018.

Notons également le retour du bruant des roseaux. Absent du site depuis 2014, il a été vu en novembre, à proximité du bassin du secteur B.

**Tableau II : Constance spécifique sur 4 visites pour 2018-2019 et sur 6 pour les années précédentes
(Nombre de visites où l'espèce est contactée)**

Espèce	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Accenteur mouchet	6	5	6	6	4	4	4	4	4
Alouette des champs	1	3	3	0	0	0	2	0	1
Bécassine des marais	0	0	2	1	0	0	0	1	0
Bécassine sourde	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Bergeronnette des ruisseaux	0	2	2	2	1	4	1	1	4
Bergeronnette grise	6	6	6	6	4	4	4	3	4
Bergeronnette printanière	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Bouvreuil pivoine	1	0	0	1	0	3	1	3	2
Bruant des roseaux	1	3	2	1	0	0	0	0	1
Bruant jaune	5	6	4	5	2	3	4	3	3
Bruant zizi	4	6	5	4	2	2	2	0	2
Buse variable	1	1	2	3	2	2	2	3	2
Canard colvert	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Chardonneret élégant	4	6	5	5	3	3	1	3	2
Chevalier culblanc	0	2	2	0	0	0	1	1	0
Chevalier guignette	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Choucas des tours	2	2	3	2	3	3	3	4	4
Corbeau freux	2	1	1	2	3	4	4	1	0
Corneille noire	6	6	6	6	4	4	2	4	4
Coucou gris	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Epervier d'Europe	1	3	1	0	1	0	0	0	0
Etourneau sansonnet	4	4	3	3	3	3	4	4	4
Faisan de Colchide	0	0	0	1	1	0	0	0	1
Faucon crécerelle	0	0	0	1	1	1	0	2	0
Fauvette à tête noire	3	3	3	4	3	1	2	1	2
Fauvette des jardins	1	1	1	2	2	1	1	1	1
Gallinule Poule d'eau	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Geai des chênes	5	6	5	5	4	4	3	4	4
Gobemouche gris	1	1	2	0	1	0	0	0	0
Goéland argenté	3	5	4	5	3	4	4	4	4
Goéland brun	1	1	1	2	0	1	0	0	1
Goéland marin	0	0	1	0	1	1	2	0	1
Grimpereau des jardins	5	5	5	2	3	2	3	1	0
Grive draine	2	0	2	2	2	1	0	0	0
Grive litorne	0	0	1	1	0	0	0	0	0
Grive mauvis	1	0	1	1	1	1	1	0	0
Grive musicienne	5	5	4	5	4	3	4	4	4
Hirondelle rustique	3	3	3	3	2	1	1	1	1
Hirondelle de fenêtre	0	0	1	2	0	0	0	0	0
Huppe fasciée	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Hypolaïs polyglotte	0	2	2	2	1	1	1	0	1
Linotte mélodieuse	6	5	5	6	3	3	3	2	3
Martin pêcheur	0	2	1	0	0	0	0	0	0
Martinet noir	1	2	1	1	1	0	0	1	1
Merle noir	6	6	6	6	4	4	4	4	4
Mésange à longue queue	5	5	2	3	3	2	2	2	2
Mésange bleue	6	6	6	5	3	4	4	4	4
Mésange charbonnière	6	6	6	4	4	4	4	4	4
Mésange nonnette	2	0	1	1	0	1	1	0	0
Moineau domestique	5	5	4	4	2	2	1	1	1
Mouette rieuse	2	4	5	5	3	2	2	2	2
Perdrix grise	2	0	0	1	0	0	0	0	0
Phragmite des joncs	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Pic épeiche	4	4	4	3	1	4	2	2	2
Pic épeichette	0	0	1	0	0	0	1	0	0

Espèce	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pic vert	2	4	3	4	3	4	4	3	3
Pie bavarde	5	6	6	1	2	1	2	2	2
Pigeon biset domestique	0	0	4	3	1	0	4	4	3
Pigeon ramier	6	6	6	6	4	4	4	4	4
Pinson des arbres	6	6	6	5	4	4	4	4	4
Pinson du Nord	2	0	2	0	0	1	0	0	0
Pipit farlouse	3	3	3	4	2	3	1	3	2
Pipit spioncelle	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Pouillot siffleur	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Pouillot véloce	5	4	5	5	4	3	3	4	2
Roitelet à triple bandeau	3	2	3	2	2	2	2	3	3
Roitelet huppé	1	0	1	0	0	1	1	1	2
Rougegorge familial	6	6	6	6	4	4	4	4	4
Rougequeue noir	1	1	0	0	1	2	1	1	0
Serin cini	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Sittelle torchepot	2	2	2	2	1	1	0	0	0
Tadorne de Belon	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Tarin des aulnes	1	1	1	1	0	2	1	3	0
Tourterelle des bois	2	2	1	2	1	1	1	1	1
Tourterelle turque	6	2	3	2	1	1	0	2	2
Traquet motteux	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Traquet pâtre	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Troglodyte mignon	6	6	6	6	4	4	4	4	4
Verdier d'Europe	5	4	4	5	2	2	2	3	2

4 -Fréquence de contact

On détermine la fréquence de contact des espèces comme la constance spécifique (nombre de visites où l'espèce est contactée) rapportée au nombre de visites. La figure ci-contre (figure II), représente cette fréquence moyennée entre 2011 et 2019, pour chaque espèce. Le détail des fréquences par année est disponible en annexe 2.

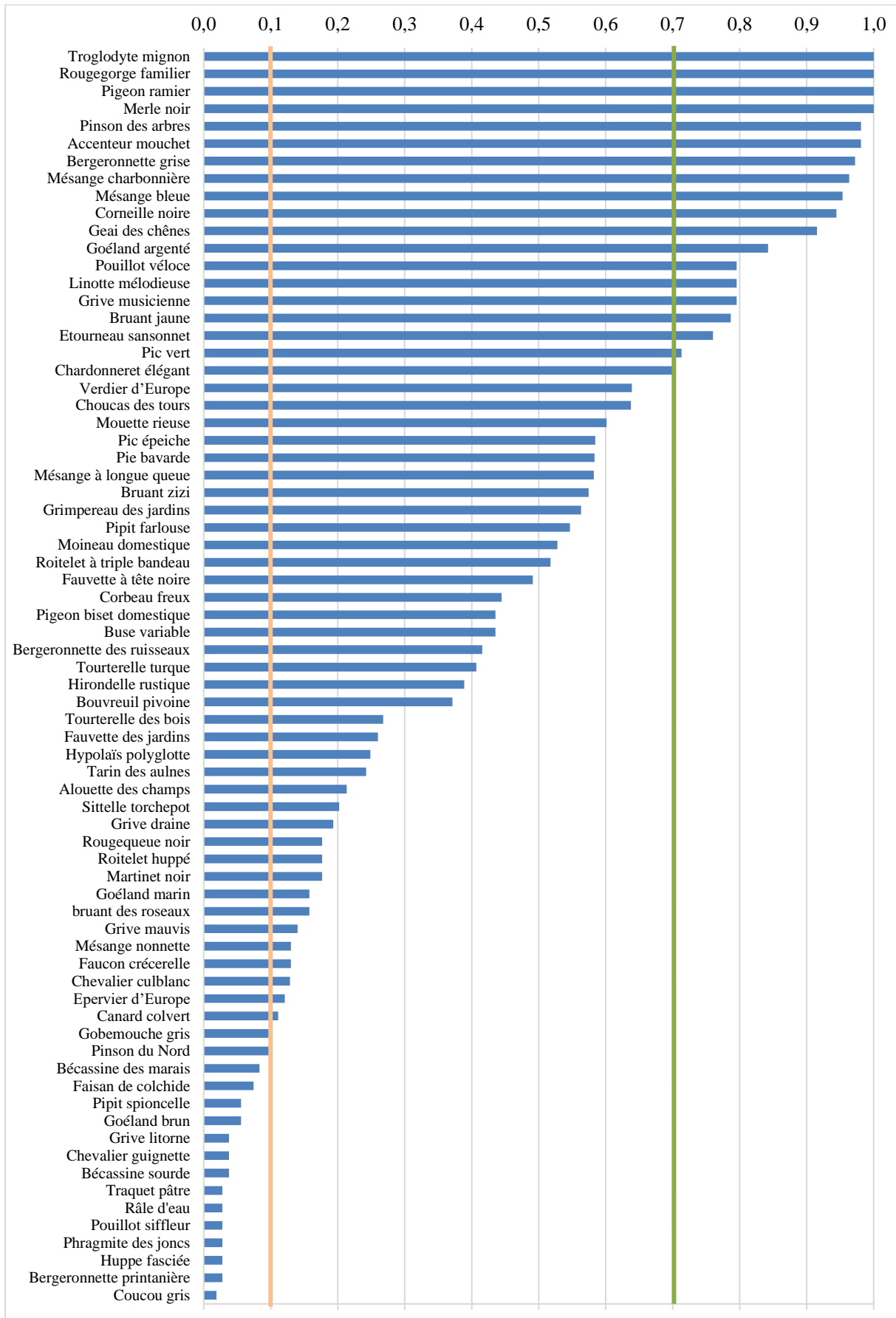
Les espèces contactées les plus fréquemment (fréquence moyenne supérieure à 0.7 : en vert) lors de ces suivis sont toutes des espèces dites sédentaires. Le troglodyte mignon, le rougegorge familial, le pigeon ramier, le merle noir, avec une moyenne de 1, arrivent en tête. Ces oiseaux peuvent être contactés toute l'année et à chaque passage.

A l'inverse, les espèces avec une plus faible fréquence moyenne (inférieure à 0.1 : orange) sont les espèces les moins fréquemment contactées sur le site depuis 2011. C'est notamment le cas de la huppe fasciée, du coucou gris ou du râle d'eau.

Les autres espèces sont quant à elles présentes chaque année mais ne sont pas observées à chaque passage. Ce sont essentiellement des espèces migratrices profitant du site comme étape migratoire ou connaissant des variations naturelles (tourterelle des bois, hypolaïs polyglotte et pipit farlouse).

Cependant, nous pouvons noter que certaines espèces sont de moins en moins contactées comme le moineau domestique, le rougequeue noir ou le corbeau freux, absent du site en 2019, quand d'autres le sont de plus en plus comme l'étourneau sansonnet, profitant des habitations du secteur C et le bouvreuil pivoine.

Figure II : Fréquence de contact (constance spécifique/nombre de visites) moyenne (entre 2011 et 2019) par espèce



5 -Statut des espèces

Plusieurs espèces recensées lors de la saison 2018-2019 présentent un statut de conservation défini dans la liste rouge des oiseaux de (l'ex)Basse-Normandie (Debout 2012). La description des catégories de la liste rouge est disponible en annexe 3. Cette liste est établie selon les critères internationaux énoncés par l'UICN qui dépassent la perception locale, en particulier pour le goéland argenté.

Le bruant des roseaux, qui fait son retour sur le site, a été aperçu en hiver comme l'alouette des champs, période où ces espèces ne sont pas menacées.

Le bruant jaune, toujours présent toute l'année est une espèce considérée en danger en hiver mais également en période de nidification.

La tourterelle des bois et la fauvette des jardins qui sont seulement contactées durant la période estivale, sont classées respectivement, comme en danger et vulnérable à cette période.

Le goéland argenté et la mouette rieuse, laridés les plus abondants sur le site en hiver, sont considérés comme en danger (goéland argenté) et vulnérable (mouette rieuse).

Tableau III: statuts des espèces protégées présentes sur le site d'Isigny-le-Buat (saison 2018-2019)

Nom français	Nom scientifique	LR BN nicheurs	LR BN hivernant
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	VU	NT
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	EN	EN
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	-	-
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	EN	EN
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	VU	-
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	VU	EN
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	VU	EN
Mouette rieuse	<i>Chriococephalus ridibundus</i>	CR	VU
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	EN	-

6 -Les laridés

Goélands et mouettes sont dénombrés lors des sessions généralistes. Le tableau V indique le nombre d'oiseaux comptés en vol et posés au sein du centre d'enfouissement technique. A noter qu'il n'y a plus de suivi spécifique des goélands demandé par la SNN, raison pour laquelle nous ne pouvons pas interpréter ces résultats obtenus ponctuellement.

Lors des visites, les mouettes et goélands se trouvaient au sein du centre d'enfouissement. Ces oiseaux ont une grande capacité d'adaptation au dérangement prévisible, régulier (tirs répétés, d'une même intensité, au même endroit) et non dangereux.

Tableau IV : Comptages 2018-2019 des laridés sur le site de stockage de déchets non dangereux d'Isigny-le-Buat

Espèce	09/11/2018	25/01/2019	23/03/2019	31/05/2019
Goéland argenté	350	107	35	60
Goéland brun	1	0	0	0
Goéland marin	0	2	0	0
Mouette rieuse	100	61	0	0

La circulation des laridés sur cet axe est normal vu le guidage lié à la vallée de la Sélune depuis la baie du Mont Saint-Michel. Bien que les laridés soient maintenant moins liés aux dépôts, le site reste attractif et donc fortement visité en l'absence d'effarouchement.

7 -Conclusion

Le suivi réalisé sur le centre d'enfouissement nous permet de constater la présence d'une bonne richesse spécifique. Nous remarquons cependant une légère diminution en 2018-2019 avec 47 espèces contactées (53 en 2016 et 2017 et 51 en 2018), notamment à cause de la disparition du corbeau freux, du grimpeur des jardins ou encore du faucon crécerelle. Ce dernier qui utilisait le secteur A comme site de chasse l'an dernier n'a jamais été observé en 2019.

Les travaux constatés en mai sur une partie du tronçon B ont empêché les contacts avec l'avifaune à cause des engins et du bruit occasionné. Comme aucun arbre et aucune haie n'ont été détruits pendant cette période, ces travaux ne devraient pas impacter la présence des oiseaux sur cet espace. Il sera intéressant de vérifier que l'extension de la butte, entre les secteurs 5 et 6, zone de nourrissage pour les oiseaux, favorise la présence de ces derniers.

Le site est de nouveau riche de l'alouette des champs et du bruant des roseaux. Ce dernier a été observé dans la haie à proximité du bassin du secteur 5, où il trouve un habitat favorable à cette période. En hiver, il n'est pas rare d'observer cette espèce près des prairies ou des zones agricoles, milieux que l'on retrouve en partie sur le site ou à proximité immédiate.

Si des espèces sont de plus en plus fréquentes sur le site, comme l'étourneau sansonnet ou le bouvreuil pivoine, d'autres le sont moins. C'est le cas du moineau domestique : deux individus seulement ont été observés en période de nidification dans les habitations du secteur 12. L'espèce étant anthropophile, il est nécessaire de maintenir, voire favoriser, cette zone « urbanisée ».

Grâce à la diversité des milieux, boisements, haies, friches, plan d'eau libre, le site permet d'accueillir une avifaune variée et joue un rôle intéressant pour les espèces granivores comme la linotte mélodieuse, le pinson des arbres ou encore le bruant jaune. Ce dernier, présent sur le site en hiver comme en période estivale trouve ici un habitat favorable, les haies et buissons lui servant de refuge, les champs et prairies lui apportant ses ressources alimentaires, conditions que l'on peut trouver sur les secteurs 5 et 8.

La hauteur de la strate arbustive ne favorise pas les espèces préférant une végétation plus basse comme le traquet pâle. Ce dernier a besoin de perchoirs et de postes de guet pour chasser et surveiller son territoire, critère que l'on retrouve déjà sur le site, mais également d'une couverture végétale basse pour nicher absente ici.

Annexe 1 : Liste des espèces contactées sur la saison 2018-2019

Nom français	Nom scientifique	Nom français	Nom scientifique
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Martinet noir	<i>Apus apus</i>
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>		

Annexe 2 : Fréquence de contact des espèces entre 2011 et 2019

Fréquence de rencontre : constance spécifique entre 2011 et 2019 (nombre de visites où l'espèce est contactée)/nombre de visites									
Espèce	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Accenteur mouchet	1	0,83	1	1	1	1	1	1	1
Alouette des champs	0,17	0,5	0,5	0	0	0	0,5	0	0,25
Bécassine des marais	0	0	0,33	0,17	0	0	0	0,25	0
Bécassine sourde	0	0,17	0,17	0	0	0	0	0	0
Bergeronnette des ruisseaux	0	0,33	0,33	0,33	0,25	1	0,25	0,25	1
Bergeronnette grise	1	1	1	1	1	1	1	0,75	1
Bergeronnette printanière	0	0	0	0	0	0	0	0,25	0
Bouvreuil pivoine	0,17	0	0	0,17	0	0,75	1	0,75	0,5
Bruant des roseaux	0,17	0,5	0,33	0,17	0	0	0	0	0,25
Bruant jaune	0,83	1	0,67	0,83	0,5	0,75	1	0,75	0,75
Bruant zizi	0,67	1	0,83	0,67	0,5	0,5	0,5	0	0,5
Buse variable	0,17	0,17	0,33	0,5	0,5	0,5	0,5	0,75	0,5
Canard colvert	0	0	0	0	0	0,25	0,25	0,25	0,25
Chardonneret élégant	0,67	1	0,83	0,83	0,75	0,75	0,25	0,75	0,5
Chevalier culblanc	0	0,33	0,33	0	0	0	0,25	0,25	0
Chevalier guignette	0,17	0	0,17	0	0	0	0	0	0
Choucas des tours	0,33	0,33	0,5	0,33	0,75	0,75	0,75	1	1
Corbeau freux	0,33	0,17	0,17	0,33	0,75	1	1	0,25	0
Corneille noire	1	1	1	1	1	1	0,5	1	1
Coucou gris	0,17	0	0	0	0	0	0	0	0
Epervier d'Europe	0,17	0,5	0,17	0	0,25	0	0	0	0
Etourneau sansonnet	0,67	0,67	0,5	0,5	0,75	0,75	1	1	1
Faisan de Colchide	0	0	0	0,17	0,25	0	0	0	0,25
Faucon crécerelle	0	0	0	0,17	0,25	0,25	0	0,5	0
Fauvette à tête noire	0,5	0,5	0,5	0,67	0,75	0,25	0,5	0,25	0,5
Fauvette des jardins	0,17	0,17	0,17	0,33	0,5	0,25	0,25	0,25	0,25
Geai des chênes	0,83	1	0,83	0,83	1	1	0,75	1	1
Gobemouche gris	0,17	0,17	0,33	0	0,25	0	0	0	0
Goéland argenté	0,5	0,83	0,67	0,83	0,75	1	1	1	1
Goéland brun	0	0	0	0	0	0,25	0	0	0,25
Goéland marin	0	0	0,17	0	0,25	0,25	0,5	0	0,25
Grimpereau des jardins	0,83	0,83	0,83	0,33	0,75	0,5	0,75	0,25	0
Grive draine	0,33	0	0,33	0,33	0,5	0,25	0	0	0
Grive litorne	0	0	0,17	0,17	0	0	0	0	0
Grive mauvis	0,17	0	0,17	0,17	0,25	0,25	0,25	0	0
Grive musicienne	0,83	0,83	0,67	0,83	1	0,75	1	0,25	1
Hirondelle rustique	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,25	0,25	0,25	0,25
Huppe fasciée	0	0	0	0	0,25	0	0	0	0

Fréquence de rencontre : constance spécifique entre 2011 et 2019 (nombre de visites où l'espèce est contactée)/nombre de visites									
Espèce	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Hypolaïs polyglotte	0	0,33	0,33	0,33	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Linotte mélodieuse	1	0,83	0,83	1	0,75	0,75	0,75	0,5	0,75
Martinet noir	0,17	0,33	0,17	0,17	0,25	0	0	0,25	0,25
Merle noir	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mésange à longue queue	0,83	0,83	0,33	0,5	0,75	0,5	0,5	0,5	0,5
Mésange bleue	1	1	1	0,83	0,75	1	1	1	1
Mésange charbonnière	1	1	1	0,67	1	1	1	1	1
Mésange nonnette	0,33	0	0,17	0,17	0	0,25	0,25	0	0
Moineau domestique	0,83	0,83	0,67	0,67	0,5	0,5	0,25	0,25	0,25
Mouette rieuse	0,33	0,67	0,83	0,83	0,75	0,5	0,5	0,5	0,5
Phragmite des joncs	0	0	0	0	0,25	0	0	0	0
Pic épeiche	0,67	0,67	0,67	0,5	0,25	1	0,5	0,5	0,5
Pic vert	0,33	0,67	0,5	0,67	0,75	1	1	0,75	0,75
Pie bavarde	0,83	1	1	0,17	0,5	0,25	0,5	0,5	0,5
Pigeon biset domestique	0	0	0,67	0,5	0,25	0	1	0,75	0,75
Pigeon ramier	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Pinson des arbres	1	1	1	0,83	1	1	1	1	1
Pinson du Nord	0,33	0	0,33	0	0	0,25	0	0	0
Pipit farlouse	0,5	0,5	0,5	0,67	0,5	0,75	0,25	0,75	0,5
Pipit spioncelle	0	0	0	0	0	0,25	0,25	0	0
Pouillot siffleur	0	0	0	0	0,25	0	0	0	0
Pouillot véloce	0,83	0,67	0,83	0,83	1	0,75	0,75	1	0,5
Râle d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0,25	0
Roitelet à triple bandeau	0,5	0,33	0,5	0,33	0,5	0,5	0,5	0,75	0,75
Roitelet huppé	0,17	0	0,17	0	0	0,25	0,25	0,25	0,5
Rougegorge familier	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Rougequeue noir	0,17	0,17	0	0	0,25	0,5	0,25	0,25	0
Sittelle torchepot	0,33	0,33	0,33	0,33	0,25	0,25	0	0	0
Tarin des aulnes	0,17	0,17	0,17	0,17	0	0,5	0,25	0,75	0
Tourterelle des bois	0,33	0,33	0,17	0,33	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Tourterelle turque	1	0,33	0,5	0,33	0,25	0,25	0	0,5	0,5
Traquet pâtre	0	0	0	0	0,25	0	0	0	0
Troglodyte mignon	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Verdier d'Europe	0,83	0,67	0,67	0,83	0,5	0,5	0,5	0,75	0,5

Annexe 3 : Les catégories UICN pour la Liste Rouge

RE : Espèce disparue de métropole

Espèces menacées de disparition en métropole :

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car

(a) introduite après l'année 1500,

(b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole,

(c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou

(d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Normandie

Art. L.411-1 à 2 et R.411-1 à 14 du Code de l'Environnement ; Arrêté du 2 mars 2017

Délibération du CSRPN du 28 juin 2019

Bénéficiaire : [SUEZ RV Normandie – ISDND Isigny-le-Buat \(50\)](#)

Objet de la demande : [Effarouchement laridés](#)

référence ONAGRE projet – demande : [2018-05-24x-00637 – 2019-18-00637-010-002](#)

Avis émis en séance plénière du CSRPN

Avis émis par l'expert délégué

MOTIVATION ou CONDITIONS

Après avoir pris connaissance du dossier de demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées déposée par SUEZ RV Normandie – ISDND Isigny-le-Buat pour procéder à des opérations d'effarouchement de Laridés, j'ai bien noté qu'il s'agissait du renouvellement d'une dérogation déjà accordée antérieurement et que ces opérations d'effarouchement correspondent à une contrainte imposée à l'exploitant par arrêté préfectoral.

L'article 10 de l'arrêté préfectoral prévoit que l'exploitant doit justifier et rendre compte des mesures qu'il a mises en œuvre pour assurer une dissuasion des oiseaux (Laridés). Or le rapport joint ne présente que l'activité du fauconnier et le dossier ne permet donc pas de connaître la nature et l'importance des autres opérations d'effarouchement (pyrotechnie, sonores...) utilisées pour, notamment, en évaluer l'efficacité. En outre, il ne contient aucune mention des mesures de dissuasion mises en œuvre pour réduire au maximum les zones favorables au stationnement des Laridés (pose de filets, de bâches...).

J'aurais également apprécié connaître le détail des captures ou des mortalités accidentelles (espèces concernées et conditions dans lesquelles elles se sont produites).

Au regard de ce qui précède, il semblerait donc que les préconisations formulées dans l'avis de l'année précédente par le CSRPN n'aient été que partiellement suivies.

D'autre part, j'ai relevé une ambiguïté dans la demande actuelle qui indique l'intervention de Monsieur Plonka or ce dernier a mis fin à ses prestations sur le site (voir bilan 2017-2019).

Enfin, j'ai noté la présence en nombre de mouettes tridactyles sur le site en période froide, espèce qui n'est pas mentionnée dans le rapport annuel produit par le Groupe Ornithologique Normand. Je pense qu'il s'agit d'une erreur d'identification. Mais dans le cas contraire, au regard des enjeux de conservation relatifs à cette espèce, si cette information était avérée, elle serait de nature à redéfinir une stratégie de contrôle des stationnements de Laridés sur le site.

Au regard du manque d'informations permettant de juger des résultats acquis lors des opérations précédentes, j'émet un avis favorable sous conditions à cette demande de dérogation.

Avis favorable

avis favorable sous conditions

avis défavorable

Nom et qualité du signataire : ELDER Jean-François, expert délégué du CSRPN Normandie

Date de l'avis : 23 septembre 2019

signature

